

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450

21 février 2008

### SOMMAIRE

Afina S.A. ....	21568	IFAM S.à.r.l. ....	21574
Arsis Lux S.à r.l. ....	21592	Kauri Broadway Properties S.à r.l. ....	21575
B & B Logistik A.G. ....	21586	Kuehne + Nagel Investments S.à r.l. ....	21590
BRE/Mannheim I Hotel S. à r.l. ....	21573	Laika Holding S.A. ....	21585
Broderinvest S.A. ....	21598	Laika Holding S.A. ....	21584
Bruphi S.A. ....	21600	Laika Holding S.A. ....	21597
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad- Mondorf ....	21574	NLG Acquisition Investments S.C.A. ....	21556
CEREP Italy Two S.à r.l. ....	21584	Opusavantra Studium S.à r.l. ....	21596
Dolphin International Investments (Lux) S.A. ....	21599	Pemara S.à r.l. ....	21585
Dresden Properties S.à r.l. ....	21560	Pioneer Asset Management S.A. ....	21597
Ehblux A.G. ....	21598	Private Equity Global Select V S.C.A., SI- CAR ....	21588
E-Trans GmbH ....	21581	Schaefer A.G. ....	21598
Euro Quick Transports S.à r.l. ....	21592	SigmaKalon Luxco ....	21584
Eurotaxi Lux Sàrl ....	21585	Sinbelux S.A. ....	21599
Euwub Holding SA ....	21585	Sodi S.A. ....	21599
Euwub Holding SA ....	21586	Sofia-Invest S.A. ....	21568
Everad-Soparfi S.à r.l. ....	21554	Tele2 Luxembourg S.A. ....	21560
Gagfah S.A. ....	21556	THQ Wireless International S.à r.l. ....	21567
GDC Invest S.à r.l. ....	21593	Thunder Holding S.A. ....	21599
Ghost P.C. S.A. ....	21596	TR Global Portfolio ....	21559
GPB Asset Management S.A. ....	21568	Tyson International Holding S.C.A. ....	21584
H.C.A. S.A. ....	21600	Tyson International Holdings Sàrl ....	21583
Henneaux Luxembourg S.A. ....	21567	Vecotrade S.A. ....	21600

**Everad-Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.645.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Fernand Everad, commerçant, né à Liefrange le 14 octobre 1940, demeurant à L-7390 Blaschette, 24, rue de Wormeldange.

2. Madame Marie-Louise Bertemes, commerçante, née à Hupperdange, le 12 mars 1941, demeurant à L-7390 Blaschette, 24, rue de Wormeldange.

3. Madame Solange Everad, employée privée, née à Luxembourg le 28 février 1965, demeurant à L-7784 Bissen, 22, rue des Moulins.

4. Madame Chantal Everad, employée privée, née à Luxembourg le 17 septembre 1968, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 3, rue de Blaschette.

5. Monsieur Thierry Everad, électricien, né à Luxembourg le 6 août 1976, demeurant à L-7539 Rollingen (Mersch), 8, rue Jansmillen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de EVERAD-SOPARFI S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Titre II. Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (€ 200,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérant, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Souscription et libération*

Les 400 parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Fernand Everad, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales . . . . .	98
2. Madame Marie-Louise Bertemes, prénommée, quatre-vingt-dix-huit parts sociales . . . . .	98
3. Madame Solange Everad, prénommée, Soixante-huit parts sociales . . . . .	68
4. Madame Chantal Everad, prénommée, Soixante-huit parts sociales . . . . .	68

5. Monsieur Thierry Everad, prénommé, Soixante-huit parts sociales . . . . .	68
Total: quatre cents parts sociales . . . . .	400

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de Quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée Monsieur Fernand Everad, préqualifié.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné déclare qu'il s'agit d'une société familiale, constituée entre les époux Fernand Everad - Marie-Louise Bertemes et leurs trois enfants Solange, Chantal et Thierry.

Signé: F. Everad, M.-L. Bertemes, S. Everad, C. Everad, T. Everad, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2008. MER/2008/150. — Reçu 200 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008018744/243/134.

(080016524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

### **Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation, (anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a power of attorney dated 19 December 2007 for GAGFAH S.A. (the «Company»), a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») of 3 December 2005, Number 1323.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 11 October 2007 published in the Mémorial no. 2753 on 27 November 2007.

The appearing party, acting in its capacity as attorney in fact of Mr David Brooks, deputy general counsel, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, as delegate of the Company pursuant to its resolutions referred to hereafter, which delegate granted a power and proxy by to the appearing party on 19 December 2007 (a copy of which will be registered with the present deed) pursuant to the powers granted to the delegate by the resolutions of the board of directors of the Company taken in meetings held in Luxembourg on 5 October 2006 and 13 November 2007 (an extract with the relevant resolutions shall remain attached hereto to be registered herewith), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-one million nine hundred and twenty-two thousand seven hundred and forty Euro (€ 281,922,740.-) represented by two hundred and twenty-five million five hundred and thirty-eight thousand one hundred and ninety-two (225,538,192) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the «Shares»), all of said Shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provides as follows:

«The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-nine million three hundred and twenty-seven thousand two hundred and sixty Euro (€ 9,999,327,260.-) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million four hundred and sixty-one thousand eight hundred eight (7,999,461,808) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)

(...) The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital.»

(III) On the basis of the above mentioned article, the Board of Directors of Company has, by decisions of 5 October 2006 and 13 November 2007, resolved notably (a) to issue up to 5,000 shares per annum to each independent director of the Company against no consideration by way of incorporation of reserves and available premium (b) to suppress the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issues and (c) to authorise, instruct and delegate power to, notably, Mr David Brooks, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public to record such shares issues and capital increase (and allocation from reserves and premium) and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation therewith.

(IV) Mr David Brooks decided to increase the share capital as described hereinafter and subdelegated its powers to appear before a notary public to inter alia M<sup>e</sup> Miriam Schinner on 19 December 2007.

(V) Mr David Brooks resolved on 19 December 2007 to increase the corporate capital without any pre-emptive subscription rights from its present amount of two hundred and eighty-one million nine hundred and twenty-two thousand seven hundred and forty Euro (EUR 281,922,740.-) to two hundred and eighty-one million nine hundred and forty-one thousand four hundred and ninety Euro (EUR 281,941,490.-) by incorporation to the share capital of eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) out of the available share premium, and consequently to issue fifteen thousand (15,000) new shares of a par value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each to the independent board members as follows:

- Yves Wagner (independent director): five thousand (5,000) shares,
- Dieter H. Ristau (independent director): five thousand (5,000) shares, and
- Jürgen Allerkamp (independent director): five thousand (5,000) shares.

As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) by the issue of a total of fifteen thousand (15,000) shares of the Company, to a total amount of two hundred and eighty-one million nine hundred and forty-one thousand four hundred and ninety Euro (EUR 281,941,490.-) represented by two hundred and twenty-five million five hundred and fifty-three thousand one hundred and ninety-two (225,553,192.-) shares. Evidence of the existence of a share premium of at least eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) have been shown to the undersigned notary by the submission of a balance sheet dated 30 September 2007.

The appearing party then requested the notary to record the capital increases described above and that as a result of such increase, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-one million nine hundred and forty-one thousand four hundred and ninety Euro (EUR 281,941,490.-) represented by two hundred and twenty-five million five hundred and fifty-three thousand one hundred and ninety-two (225,553,192) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each (the «Shares»), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-nine million three hundred and eight thousand five hundred and ten Euro (EUR 9,999,308,510.-) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million four hundred and forty-six thousand eight hundred eight (7,999,446,808) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 2,000.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the German translation:**

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und sieben, am neunzehnten Tag des Monats Dezember.

Ist vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Erschienen:

Frau Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte aufgrund einer Anwaltsvollmacht datiert auf den 19. Dezember 2007 für GAGFAH S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de tithsation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem (Grossherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323.

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial Nr. 2753 vom 29. November 2007.

Die erschienene Partei hat, in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte von Herrn David Brooks, Deputy General Counsel, geboren am 2. April 1971 in Maryland (USA), wohnhaft in 27, W.96th Street, USA- 10025 New York, als Stellvertreter der Gesellschaft gemäss ihrer Beschlüsse, auf die nachfolgend Bezug genommen wird, und hat in dieser Eigenschaft als Stellvertreter der erschienenen Partei am 19. Dezember 2007 die Befugnis und Vollmacht (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht) erteilt, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft gegeben wurden, wie sie in den, in Luxemburg am 5. Oktober 2006 und 13. November 2007 gehaltenen, Versammlungen getroffen wurden (ein Auszug mit dem relevanten Beschlüssen bleibt hieran angehängt, zur Registrierung eingereicht zu werden), den Notar ersucht, ihre Erklärungen wie folgt aufzunehmen:

(I) Das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf zweihunderteinundachtzig Millionen neuhundertzweiundzwanzig Tausend siebenhundertvierzig Euro (€ 281.922.740,-) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen fünfhundertachtunddreißig Tausend einhundertzweiundneunzig (225.538.192) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) (die «Aktien»), wobei alle vorgenannten Aktien voll eingezahlt worden sind.

(II) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

«Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neuhundertneunundneunzig Millionen dreihundertsiebenundzwanzig Tausend zweihundertundsechzig Euro (€ 9.999.327.260,-) festgesetzt, und wird aufgeteilt in sieben Milliarden neuhundertneunundneunzig Millionen vierhunderteinundsechzig Tausend achthundertundacht (7.999.461.808) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung der Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird).

(...) Der Verwaltungsrat ist autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten bis zu dem Ausmaß, wie es ratsam für eine Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals ist.»

(III) Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Entscheidung vom 5. Oktober 2006 und 13. November 2007, beschlossen (a) bis zu fünftausend (5.000) Aktien pro Jahr an jedes unabhängiges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ohne jede Gegenleistung auszugeben mittels Einbeziehung von Reserven und Agio (b) die Vorzugsrechte der Aktionäre im Zusammenhang mit den vorgenannten Angelegenheiten zu unterdrücken, (c) Herrn David Brooks, vorgenannt, alleinhandelnd und mit umfassender Ersetzungsbefugnis, zu ermächtigen, instruieren und ihm die Vollmacht zu übertragen, zur tatsächlichen Ausgabe der Aktien gemäß des vorgenannten Beschlusses fortzuschreiten und vor dem Notar zu erscheinen, um diese Aktienaussgaben und die Erhöhung des Stammkapitals (und Zuteilung von Reserven und Agio) aufzunehmen und im allgemeinen alle Schritte zu unternehmen und Dokumente, Übereinkünfte oder andere Urkunden zu unterzeichnen, wie sie in diesem Zusammenhang angemessen sein können.

(IV) Herr David Brooks entschied, das Stammkapital, wie nachfolgend aufgeführt, zu erhöhen und unterdelegierte seine Befugnisse zum Erscheinen vor dem Notar an inter alia Frau Miriam Schinner am 19. Dezember 2007.

(V) Herr David Brooks beschloss am 19. Dezember 2007 das Gesellschaftskapital ohne Vorzugsrechte zu erhöhen von seiner jetzigen Höhe von zweihunderteinundachtzig Millionen neuhundertzweiundzwanzig Tausend siebenhundertvierzig Euro (€ 281.922.740,-) auf zweihunderteinundachtzig Millionen neuhunderteinundvierzig Tausend vierhundertundneun-



zig Euro (€ 281.941.490,-) durch die Einbringung von achtzehn Tausend siebenhundertundfünfzig Euro (€18.750,-) aus dem verfügbaren Agio in das Stammkapital, und folglich fünfzehn Tausend (15.000) neue Aktien mit einem Nennwert von eins Komma fünf und zwanzig Euro (€ 1,25) an die unabhängigen Verwaltungsratsmitglieder wie folgt auszugeben:

- Yves Wagner (unabhängiges Verwaltungsratsmitglied): fünftausend (5.000) Aktien,
- Dieter H. Ristau (unabhängiges Verwaltungsratsmitglied): fünftausend (5.000) Aktien,
- Jürgen Allerkamp (unabhängiges Verwaltungsratsmitglied): fünftausend (5.000) Aktien.

Als Konsequenz aus dem Vorangegangenen ist das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von achtzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (€ 18.750,-) erhöht worden durch die Ausgabe von insgesamt fünfzehn Tausend (15.000) Aktien der Gesellschaft, auf einen Gesamtbetrag von zweihunderteinundachtzig Millionen neunhundertundeinundvierzig Tausend vierhundertundneunzig Euro (€ 281.941.490,-) aufgeteilt in zweihundertfünf und zwanzig Millionen fünfhundertdrei und fünfzig Tausend einhundertzwei und neunzig (225.553.192) Aktien. Der Beweis des Vorhandenseins eines Agios von mindestens achtzehn Tausend siebenhundertundfünfzig Euro (€ 18.750,-) ist dem unterzeichneten Notar durch Vorlage einer Bilanz, datiert vom 30. September 2007 übergeben worden.

Die erschienene Partei ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführten Erhöhungen des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis dieser Erhöhungen die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert werden und wie folgt zu lesen sind:

«Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihunderteinundachtzig Millionen neunhundertundeinundvierzig Tausend vierhundertundneunzig Euro (€ 281.941.490,-) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünf und zwanzig Millionen fünfhundertdrei und fünfzig Tausend einhundertzwei und neunzig (225.553.192) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünf und zwanzig Euro (€ 1,25) (die «Aktien»), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt.

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen dreihundertundacht Tausend fünfhundertundzehn Euro (9.999.308.510,-) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen vierhundertsech und vierzig Tausend achthundertundacht (7.999.446.808) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird).»

#### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr 2.000,- Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde vorgenannte Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, ausgefertigt in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43819. — Reçu 187,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. Januar 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018797/242/185.

(080016762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

#### **TR Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.034.

Die Bilanz vom 30. September 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Januar 2008.

TR GLOBAL PORTFOLIO, SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2008018889/2517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07775. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Dresden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 202.274,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008018982/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09018. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Tele2 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.774.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth December  
Before Maître Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of TELE2 LUXEMBOURG S.A., R.C.S Number B 65.774, with its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 August 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 768 of 22 October 1997.

The meeting begins at 16.30 with Mr Henri Da Cruz, employee, residing in Dudelange, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Myriam Wengler, employee, with professional address in Luxembourg-Eich

The meeting elects as scrutineer, Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg,

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. Complete Restate of the By-Laws
2. Any other business related to the previous point

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*Sole resolution*

The shareholders' meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company.

The articles of incorporation shall consequently forthwith read as follows:

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** An «individual public limited Company» (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the «Company») is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies,



as amended by the law of August 25, 2006 relating to the «société anonyme unipersonnelle», as well as by these articles of incorporation.

The Company will exist under the name of TELE2 LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office at Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or as the case may be, of the shareholders' meeting.

In the event that the sole director or as the case may be, the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3. Object.** The purpose for which the Company is formed is to operate a telecommunication network and to provide telecommunications services, including, but not limited to, fixed or mobile telephony services, data transmission services and value-added telecommunications services as well as to provide other related services, including in particular financial services relating thereto.

The Company may take directly or indirectly participations of any kind in any enterprise, entity or company established within or outside Luxembourg, operating in telecommunication field or in a related field.

The Company may carry out any industrial, commercial, financial or other operations, being directly or indirectly in relation with its corporate object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the sole shareholder or as the case may be, of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at thirty thousand nine hundred and eighty six Euro and ninety Cent (EUR 30,986.90), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty four point seven eight nine three five two Euro (EUR 24.789352) each, fully paid up.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Luxembourg Companies' Law.

## Chapter III.- Sole Director or Board of Directors, Statutory Auditor

**Art. 7. Sole Director/Board of Directors.** The Company shall be administered by a sole director or as the case may be by a board of directors made of at least three members, who need not to be shareholders.

The Director(s) will be appointed by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a decision of resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event of vacancy within the board of directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

In the case of a board of directors, the directors appoint among themselves a chairman by simple majority. The directors may at simple majority also appoint a secretary, who need not be a director and who will e.g. be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meetings of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The directors of the Company will be convened in meetings of the board of directors by the chairman. A meeting will need to be convened if two directors require it.

The chairman will chair at all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the general meeting or the board of directors will designate another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, telefax or any other authorised telecommunication means to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place, time and agenda for the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or any other authorised telecommunication means of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or any other authorised telecommunications means, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The Board of Directors may hold meetings by tele-conference provided that the Directors can hear and speak to each other and provided also that the majority of the Directors are present in person or by proxy. Any Director attending a meeting of the Board of Directors by tele-conference is deemed to be present. In that case the meeting of the Board of Directors is deemed to be held at the registered office of the Company if one Director is present at the registered office. If no such meeting is held at the registered office, the meeting is deemed to be held at the place where the Chairman or the person replacing him is located. After a tele-conference, the Secretary will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval and signature to the Directors who attended that meeting. The minutes will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and shall be distributed by the Chairman to all the Directors following the foregoing approval.

In case of urgency, a written decision, signed by all the directors, has the same validity as though it had been adopted at a meeting of the board of directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of minutes to be produced in courts' proceedings or otherwise will be signed by the Chairman of the Board of Directors.

**Art. 10. Powers of the Sole Director or of the Board of Directors.** The sole director, or as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The sole director, or as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within the daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

#### Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Thursday of May of each year, at 3 pm.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The sole director or as the case may be, the board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the sole director or as the case may be, of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of shareholders' meetings to be produced in courts' proceedings or otherwise will be signed by the sole director or as the case may be by the Chairman of the board or by any two directors.

#### Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The sole director or as the case may be the board of directors draws up the annual accounts of the Company in accordance with Luxembourg Law and accounting practices.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or as the case may be of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or as the case may be the board of directors may pay out an advance payment on dividends.

The sole director or as the case may be the board of directors sets up the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at 4.35 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme TELE2 LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65.774, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 768 du 22 octobre 1998.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

i) que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est repris dans la liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la Scrutatrice et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement,

ii) Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée,

iii) que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit

1. refonte complète des Statuts de la société

2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide la refonte totale des Statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

### **Titre 1<sup>er</sup> : Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite.

La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présents Statuts.

La société prend la dénomination de TELE2 LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Bertrange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire unique ou des actionnaires. Au cas où l'administrateur unique, le cas échéant le conseil d'administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** L'objet pour lequel la société est constituée est d'opérer un réseau de télécommunication et de fournir des services de télécommunications, y inclus, mais non exclusivement des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission de données et des services de télécommunication avec valeur ajoutée ainsi que de fournir d'autres services, et en particulier, des services financiers y relatifs.

La Société peut prendre des participations de toutes sortes directement ou indirectement, dans toutes entreprises, entités ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, opérant dans le domaine de la télécommunication ou dans un domaine voisin.

La Société peut exercer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre, qui est directement ou indirectement, en relation avec son objet social ou qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social. Ladite énumération est à interpréter au sens le plus large.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou le cas échéant de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

### **Titre 2: Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 30.986,90 (trente mille neuf cent quatre-vingt six Euros et quatre-vingt dix Cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, d'une valeur nominale de EUR 24,789352 (vingt quatre Euros virgule sept huit neuf trois cinq deux Cents) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Titre 3: Administration - Commissaires aux comptes**

**Art. 7. Administrateur Unique ou Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le conseil d'administration, le cas échéant, élit un président parmi ses membres. Le conseil d'administration peut également, à la majorité simple, désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera, entre autres, en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de télécommunication similaire autorisé. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication autorisé, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Le Conseil d'administration pourra organiser des réunions par téléconférence à condition que les Administrateurs puissent s'entendre et se parler et à condition également que la majorité des Administrateurs soient présents ou représentés par procuration. Tout Administrateur assistant à une réunion du Conseil d'administration par téléconférence sera considéré comme présent. Dans ce cas, la réunion du Conseil d'administration sera considérée comme étant organisée au siège social de la Société si un Administrateur y est présent. Si aucune réunion n'est organisée au siège social, la réunion sera considérée comme organisée à l'adresse où le Président ou son remplaçant est présent. Après une téléconférence, le Secrétaire rédigera le procès-verbal de cette réunion et le distribuera pour approbation et signature des Administrateurs qui ont assisté à cette réunion. Ce procès-verbal constituera une preuve prima facie des procédures et du contenu de ladite réunion. Il sera distribué par le Président à tous les Administrateurs après l'approbation précitée.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs sera valablement considérée comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'administration valablement convoquée et organisée. Une telle décision pourra être consignée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux sera signé par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 9. Procès Verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non action-

naires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 13. Commissaires-aux-Comptes.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **Titre 4: Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion de l'administrateur unique ou le cas échéant, des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeure le justifient.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

#### **Titre 5: Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.



Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

#### **Titre 6: Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### **Titre 7: Loi applicable**

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.35 heures

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée au comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/343. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008018791/206/391.

(080016593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

#### **THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 novembre 2007*

En date du 26 novembre 2007, l'associé unique de THQ WIRELESS INTERNATIONAL Sàrl («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter les démissions de M. Edward Zinser, résidant à 27001, Agoura Road, Suite 325, USA-91301 Calabasas Hills, Californie, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de la société avec effet au 26 novembre 2007;
- De nommer M. Rasmus van der Colff, résidant au 29903 Agoura Road, Agoura Hills, CA 91301, Californie, Etats-Unis d'Amérique comme Gérant de la société avec effet au 26 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2008018774/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

#### **Henneaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 50.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019002/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09729. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Afina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2008019005/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09729. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

*Extrait d'une lettre de démission du 31 décembre 2007*

Il résulte d'une lettre de démission du 31 décembre 2007 que Monsieur Henri Grethen a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.

M. Kremer

Référence de publication: 2008018741/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Sofia-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.227.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFIA-INVEST S.A. (la «Société») une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du quinze décembre deux mille six, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 286, page 13.721, en date du 2 mars 2007, et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.227.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, résidant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg qui désigne comme secrétaire Monsieur Eric Aubry, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Levy, juriste, résidant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Eric Aubry en qualité d'administrateur de la Société. Nomination de nouveaux administrateurs;
2. Acceptation de la démission de Monsieur Serge Kraemer en qualité de Commissaire de la Société. Nomination de FIN-CONTROLE S.A. en son remplacement;
3. Transfert du siège social de la Société du 14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2007;
4. Refonte des statuts;
5. Création de deux catégories d'administrateurs;
6. Nomination de Monsieur Richard Martinez en tant que Président du Conseil d'Administration;
7. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

La démission de Monsieur Eric Aubry en sa qualité d'Administrateur et administrateur délégué est acceptée. Décharge spéciale lui est donnée pour la durée d'exercice de son mandat, depuis le 15 décembre 2006 jusqu'à la date de sa démission.

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs:

Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, née à Evreux (France), le 7 mai 1972, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

Madame Régine Barbier, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 25 octobre 1964, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

#### *Deuxième résolution*

La démission de Monsieur Serge Kraemer en sa qualité de Commissaire est acceptée. Décharge spéciale lui est donnée pour la durée d'exercice de son mandat, depuis le 15 décembre 2006 jusqu'à la date de sa démission.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement FIN CONTROLE S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue de Louvigny, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 30 septembre 2007, le siège social de la Société du 14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé une société anonyme (ci-après la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société existe sous la dénomination de SOFIA-INVEST S.A.

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans la limite prévue par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin, à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 13. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 14. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale



décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 18. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 19. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

*Quatrième résolution*

Conformément à l'article 9 des Statuts de la Société, l'assemblée décide de répartir les administrateurs en deux catégories, nommés respectivement Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

En conséquence, les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A:

Monsieur Richard Martinez, administrateur de sociétés, né à Morges (Suisse), le 10 avril 1967, demeurant au 229, route de Veyrier, CH-1255 Veyrier (Suisse);

PLANET S.A., une société de droit helvétique, ayant son siège social au 15, quai de l'île, CH-1204 Genève (Suisse), inscrite au Registre du Commerce de Genève sous le numéro fédéral CH-660-183958-0, représentée par Monsieur Richard Martinez en sa qualité de représentant permanent, conformément à l'article 51 bis de Loi sur les Sociétés de 1915.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs de catégorie B:

Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, née à Evreux (France), le 7 mai 19972, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

Madame Régine Barbier, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 25 octobre 1964, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

*Cinquième résolution*

Conformément à l'article 64 (2) de la Loi sur les Sociétés de 1915, l'assemblée décide de nommer Monsieur Richard Martinez en tant que Président du Conseil d'Administration. En cas de partage des voix, le Président du Conseil d'Administration jouit d'une voix prépondérante.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mathu, E. Aubry, A. Levy, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42603. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018706/242/280.

(080016748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**BRE/Mannheim I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.681.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007*

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008

BRE/MANNHEIM I HOTEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008019068/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**IFAM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019054/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07753. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad-Mondorf, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 186.000,00.**

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 18.159.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 14 juin 2007*

En date du 14 juin 2007 l'assemblée a pris la résolution suivante:

- de compléter l'adresse du siège social comme suit:

Montée Belle Vue, L-5640 Mondorf-les-Bains

- de modifier et de compléter les données des Administrateurs comme suit:

Monsieur Wicker Werner Wilhelm Justus né le 24 septembre 1935 à Kassel, Allemagne, ayant comme adresse 12 Rhysacker, CH-8253 Diessenhofen, Suisse.

Gräfin von Brühl Marianne Elfriede, née le 22 juillet 1939 à Calden, Allemagne, ayant comme adresse 8, avenue des Ligures, MC-98000 Monaco.

- de modifier et de compléter les données du Délégué à la gestion journalière comme suit :

Monsieur Schumacher Heinrich Wilhelm, né le 17 mai 1952 à Perl, Allemagne ayant comme adresse professionnelle Montée Belle Vue L-5640 Mondorf-les-Bains.

- de rayer Monsieur Albert Golmeier en tant que Délégué à la gestion journalière.

- d'inscrire Monsieur Guido Léo Frans Berghmans, né le 5 juin 1960 à Eupen, Belgique, ayant comme adresse professionnelle Montée Belle Vue L-5640 Mondorf-les-Bains, en tant que délégué à la gestion journalière et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

- de modifier le numéro d'immatriculation de KPMG AUDIT, commissaire, B 103.590.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG-MONDORF-LES-BAINS-LUXEMBURGER SPIELBANK-BAD-MONDORF

Signature

Référence de publication: 2008019065/250/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 829.350,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November,  
Before us Maître Martine Schaeffer, civil notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P., a Guernsey Limited Partnership whose registered office is Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, registered on 2 October 2006 in the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 721,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 November 2007,

The above-mentioned proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P., aforementioned, is the sole shareholder of KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.349, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 August 2007, number 1698 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.
2. Conversion of the one thousand six hundred (1,600) issued shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into one thousand six hundred (1,600) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.
3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to eight hundred twenty-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 829,350.-), represented by eight thousand two hundred ninety-four (8,294) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and twenty-four thousand eight hundred and eighty (24,880) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), through the issue of eight thousand two hundred ninety-four (8,294) A shares of the Company and twenty-three thousand two hundred and eighty (23,280) B shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.
4. Subsequent restatement of article 6 of the articles of association of the Company.
5. Restatement of article 13 of the articles of association of the Company.
6. Restatement of article 15 of the articles of association of the Company.
7. Designation of Mr Manuel Hack and Mr Laurent Heiliger as class B managers of the Company.
8. Appointment of Mr Donal Courtney as class A manager of the Company.
9. Appointment of CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l. as class A manager of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to convert the one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each representing the entire share capital of the Company, into one thousand six hundred (1,600) Class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to eight hundred twenty-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 829,350.-), represented by eight thousand two hundred ninety-four (8,294) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and twenty-four thousand eight hundred and eighty (24,880) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), through the issue of eight thousand two hundred ninety-four (8,294) A shares of the Company and twenty-three thousand two hundred and eighty (23,280) B shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The eight thousand two hundred ninety-four (8,294) new A shares of the Company have been subscribed by CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.818, here represented by Mr Bob Calmes, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2007, at a total price of two hundred seven thousand three hundred fifty euro (EUR 207,350.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The twenty-three thousand two hundred and eighty (23,280) new B shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P., prequalified, at a total price of five hundred eighty-two thousand euro (EUR 582,000.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l. and KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P., aforementioned, so that the total amount of seven hundred eighty-nine thousand three hundred and fifty euro (EUR 789,350.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follow:

« **Art. 6. Capital.** The capital is set at eight hundred twenty-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 829,350.-), represented by eight thousand two hundred ninety-four (8,294) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and twenty-four thousand eight hundred and eighty (24,880) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), each.»

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to modify article 13 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 13. Managers.** The Company is managed by a maximum of two Class A managers and a maximum of two Class B managers, who need not to be shareholders, the majority of whom shall be resident in Luxembourg. The managers shall be appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

The holder of the Class A shares shall propose a list of candidates to be appointed as Class A managers and the holder of the Class B shares shall propose a list of candidates to be appointed as Class B managers. Each list of candidates to be appointed shall contain at least two candidates for a vacancy. In the event of a vacancy in the office(s) of manager(s) following death, resignation or other, the remaining managers may temporarily appoint a manager. Such appointment may only be effected on a list of candidates proposed by the shareholder that has appointed the manager whose office has become vacant. The general meeting of shareholders shall proceed with the final election at its next following meeting.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the managers, the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers.

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.»

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolved to modify article 15 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice. The board shall meet at least four times in each calendar year. Unless otherwise agreed by the Class A managers and the Class B managers in any particular case, at least 24 hours' notice in writing (by email or fax) should be given to each manager of every board meeting. Every such notice shall contain an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the relevant meeting.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented out of which at least one Class A manager and one Class B manager is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting, with the consent of at least one Class A manager or one Class B manager. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls or by other similar means of communication which allow the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers by electronic mail, facsimile, telex, in writing, or by any other means of communication, to be confirmed in writing, shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolved to designate Mr Laurent Heiliger and Mr Manuel Hack, being managers of the Company, as class B managers of the Company.

*Eighth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint Mr Donal Gerard Courtney, born on 22 May 1964 in Dublin, Ireland, with professional address at Capmark Bank Europe, Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Ireland, as class A manager of the Company, for an indefinite period, with immediate effect.

*Ninth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered under the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.818 as class A manager of the Company, for an indefinite period, with immediate effect.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P., un Guernsey Limited Partnership, ayant son siège social à Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, enregistrée le 2 octobre 2006 auprès du Register of Limited Partnerships of Guernsey sous le numéro 721,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

KAURI CAPITAL GUERNSEY, L.P. est l'associé unique de KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 129.349, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 août 2007, numéro 1698 (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société.
2. Conversion des mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en mille six cents (1.600) parts sociale de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
3. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à huit cent vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 829.350,-) représenté par huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts (24.880) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) nouvelles parts sociales de classe A de la Société et vingt-trois mille deux cent quatre-vingts (23,280) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
5. Modification de l'article 13 des statuts de la Société.
6. Modification de l'article 15 des statuts de la Société.
7. Désignation de Monsieur Hack et Monsieur Heiliger comme gérant de classe B de la Société.
8. Nomination de Monsieur Donal Courtney comme gérant de classe A de la Société.
9. Nomination de CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l. comme gérant de classe A de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité règlementée du secteur financier:

conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»



#### Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de convertir les mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, en mille six cents (1.600) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à huit cent vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 829.350,-) représenté par huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts (24.880) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) nouvelles parts sociales de classe A de la Société et vingt-trois mille deux cent quatre-vingt (23.280) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Les huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) nouvelles parts sociales de la classe A ont été entièrement souscrites par CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.818, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 16 novembre 2007, pour un prix total de deux cent sept mille trois cent cinquante euros (EUR 207.350,-) dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les vingt-trois mille deux cent quatre-vingt (23.280) nouvelles parts sociales de la classe B ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P, prémentionnée, pour un prix total de cinq cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 582.000,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l., prémentionné, et KAURI CAPITAL GUERNSEY L.P. prémentionné, de façon à ce que le montant total de sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 789.350,-) est à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 829.350,-) représenté par huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt (24.880) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

#### Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par deux gérants de classe A au plus et deux gérants de classe B au plus, associés ou non associés, la majorité des gérants devant être des résidents luxembourgeois. Les gérants sont nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Les détenteurs de parts sociales de catégorie A proposeront une liste de candidats pouvant être nommés en tant que gérants de catégorie A et les détenteurs de parts sociales de catégorie B proposeront une liste de candidats pouvant être nommés en tant que gérants de catégorie B. Chaque liste de candidats à nommer contiendra au moins deux candidats par poste vacant. En cas de vacance d'un poste de gérant, suite à un décès, démission ou suite à une autre cause, les gérants restants peuvent temporairement désigner un gérant. Il peut uniquement être procédé à une telle nomination par le biais d'une liste de candidats proposés par l'associé qui a nommé le gérant dont le poste est devenu vacant. L'assemblée générale des associés procédera à l'élection définitive lors de sa première réunion qui suit la désignation temporaire du gérant.

Les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant».

#### Sixième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation. Les réunions du conseil

de gérance auront lieu au moins quatre fois par année civile. Une convocation écrite (par courriel ou télécopie) devra être adressée à chaque gérant au moins 24 heures avant la réunion du conseil de gérance, excepté si les gérants de classe A et les gérants de classe B en décident autrement au cas par cas. La convocation doit contenir un ordre du jour détaillant de façon raisonnable les différents points qui seront discutés lors de la réunion en question.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est représentée ou représentée, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soit présent ou représenté. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, à condition de recevoir l'agrément d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique ou par toute autre voie de communication similaire, permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre mutuellement. Une participation à une réunion par le biais de ces voies de communication équivaut à une participation physique à cette réunion.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants par courriel, télécopie, télex, par écrit, ou par toute autre voie de communication, confirmée par écrit, sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique a décidé de désigner M. Laurent Heiliger et Monsieur Manuel Hack, étant des gérants de la Société, comme gérants de classe B de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Donal Gerard Courtney, né le 22 Mai 1964 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Capmark Bank Europe, Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande, comme gérant de classe A de la Société, pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.818, comme gérant de classe A de la Société, pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, LAC/2007/36124. — Reçu 7.893,50 euros.

*Le receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008018692/5770/327.

(080016359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**E-Trans GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 135.633.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Gerhard Gross, Speditionskaufmann, geboren in Daun (Deutschland), am 12. September 1934, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Pleiner Weg 11 (Deutschland).

Der Erschienene erklärt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu gründen, welcher er die nachfolgende Satzung zugrunde legt:

**Art. 1.** Der wie vorgenannt Erschienene errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung E-TRANS GmbH, der sie diese Satzung sowie die anwendbaren Gesetze und insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das «Gesetz von 1915») zu Grunde legt.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers oder der Geschäftsführer innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

**Art. 3.** Der Gesellschaftszweck der Gesellschaft besteht in der Vornahme von Handelsgeschäften und der Erbringung von Dienstleistungen jeglicher Art zu denen sie in Übereinstimmung mit der luxemburgischen Gesetzgebung ermächtigt ist.

Insbesondere ist Zweck der Gesellschaft die Einnahme der Stellung als Komplementär in einer unter dem Namen E-TRANS GmbH & Co KG zu gründenden Kommanditgesellschaft nach luxemburgischem Recht und die Geschäftsführung dieser Gesellschaft.

Weiter kann die Gesellschaft unmittelbar oder mittelbar die Spedition und den Transport von Waren aller Art betreiben sowie die Lagerung von Waren und die Konsignationslagerhaltung sowie die Vermietung von Fahrzeugen, außerdem die Durchführung des Transitverkehrs und der Verzollung sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland.

Die Gesellschaft kann sich weiterhin an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art beteiligen und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften durchführen. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) und ist eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Geschäftsanteile zu je zehn Euro (10,- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann unter den in Artikel 169 des Gesetzes von 1915 festgelegten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

**Art. 7.** Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Soweit mehrere Personen an einem Anteil berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des

Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der in einer Hauptversammlung gegebenen Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Solche Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind. Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass auch Übertragungen an pflichtteilsberechtigte Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehalten Anteile vertreten.

Eine Übertragung seiner Anteile durch den einzigen Gesellschafter ist frei.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Gibt es mehrere Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat als Gremium.

Die Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, die Mitglieder des Geschäftsführerrats werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat hat die umfassende Befugnis, alle Handlungen vorzunehmen, die der Verwirklichung des Gesellschaftszwecks dienen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die Unterschrift eines Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann einen oder mehrere Bevollmächtigte ernennen um bestimmte Aufgaben zu erfüllen.

**Art. 10.** Hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer und Prokuristen als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter übt alle der Gesellschafterversammlung zugewiesenen Vollmachten aus.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, ist jeder Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung oder im Rahmen von schriftlichen Beschlüssen teilnahme- und stimmberechtigt. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme. Beschlüsse der Gesellschafter werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst. Beschlüsse über Satzungsänderungen bedürfen einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht rechtsgültig vertreten lassen. Der Vertreter braucht kein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

**Art. 12.** Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanbringung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte sind sie an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte gebunden.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur Verfügung.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat ist berechtigt, die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen und zu tätigen unter den folgenden Voraussetzungen:

Eine Zwischenbilanz ist zu erstellen, aus der sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; diese darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter sein als zwei Monate.

Die Ausschüttung darf die Summe der folgenden Beträge nicht übersteigen: Das Betriebsergebnis, das seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, für das die Bilanz die Zustimmung der Gesellschafter erhalten hat erzielt worden ist; zuzüglich Gewinnvortrag; zuzüglich Abbuchungen von den verfügbaren Rücklagen; abzüglich der Verlustvorträge, abzüglich der bereits aus diesem Betriebsergebnis ausgeschütteten Vorabdividenden und abzüglich der den gesetzlichen Reserven zuzuführenden Beträge.

**Art. 14.** Die jährliche Gesellschafterversammlung findet am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Gesellschafterversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 15.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von dem Gesellschafter oder den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 16.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, gelten die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form.

*Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

*Zeichnung der Anteile*

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
Herr Gerhard Gross . . . . .	1.240
Gesamtsumme der Anteile . . . . .	1.240

Das Gesellschaftskapital wurde voll in bar einbezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf eintausendeinhundert Euro (€ 1.100,-) geschätzt.

*Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Anschließend an die Gründung hat der vorgenannte Gesellschafter anlässlich einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Volker Gross, Speditionskaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 21. August 1964, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Pleiner Weg 11 (Deutschland).

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, zu jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Gross, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42340. — Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. Januar 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008018626/202/150.

(080016356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Le bilan au 31 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019092/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09033. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080016837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019093/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09032. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019099/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09309. - Reçu 154 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Laika Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

*Pour LAIKA HOLDING S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008019105/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08910. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**CEREP Italy Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.154.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019100/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09316. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Laika Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.748.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour LAIKA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008019102/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08908. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Pemara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 256.400,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019090/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09034. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Euwub Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 96.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 janvier 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008019200/201/12.

(080016464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Eurotaxi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 80, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008019121/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00354. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080016852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**B & B Logistik A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.  
R.C.S. Luxembourg B 101.441.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008019136/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00358. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080016866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Euwub Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.  
R.C.S. Luxembourg B 96.130.

Im Jahre zwei tausend sieben, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EUWUB HOLDING S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 96.130 (NIN 2002 4002 536),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Juli 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1329 vom 13. September 2002, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 1. August 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1438 vom 4. Oktober 2002,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 20. Januar 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés Nummer 208 vom 26. Februar 2003,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. Oktober 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1119 vom 28. Oktober 2003,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 9. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1179 vom 10. November 2005,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2167 vom 21. November 2006.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen drei hundert tausend Euro (€ 2.300.000,-), eingeteilt in zwei tausend drei hundert (2.300) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Hubert Brock, Kaufmann, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Frau Anna Elisabeth Kessel, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert Brock, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von sieben hundert tausend Euro (€ 700.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von zwei Millionen drei hundert tausend Euro (€ 2.300.000,-) auf den Betrag von drei Millionen Euro (€ 3.000.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sieben hundert (700) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-) welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

2.- Zeichnung und Einzahlung der sieben hundert (700) neu geschaffenen Aktien, mit Verzicht der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Statuten.

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die zwei tausend drei hundert (2.300) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-) welche das gesamte Kapital von zwei Millionen drei hundert tausend Euro (€ 2.300.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von sieben hundert tausend Euro (€ 700.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von zwei Millionen drei hundert tausend Euro (€ 2.300.000,-) auf den Betrag von drei Millionen Euro (€ 3.000.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sieben hundert (700) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-) welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

#### *Zweiter Beschluss*

Nach Feststellung des Verzichtes der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht werden die sieben hundert (700) neu geschaffenen Aktien integral durch Herrn Hans Hubert Brock, vorgeannt, gezeichnet.

Alle Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von sieben hundert tausend Euro (€ 700.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen Euro (€ 3.000.000,-), eingeteilt in drei tausend (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-).

#### *Vierter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Brock, E. Kessel, P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1573. — Reçu 7.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008018756/201/90.

(080016461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Private Equity Global Select V S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.674.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT V S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.) in the form of a société d'investissement en capital à risque (SICAR), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Paul Frieders, on August 7, 2007, published in the Mémorial C on October 3, 2007 and registered under R.C.S number B 131.674.

The meeting is presided over by Ms Farah Jeraj, legal adviser, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Ms Lara Aherne, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 25 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as follows:

« **Art. 25. Financial year.** The Company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December provided that the first financial year shall commence on the date of incorporation of the Company and end on December 31, 2008.»

2) Amendment of Article 26 of the articles of incorporation of the Company in the English language version only, substituting «financial year» for «fiscal year», so that it reads as follows:

« **Art. 26. Annual report.** The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.»

3) Decision that the mandate of PricewaterhouseCoopers as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the SICAR will expire at the annual general meeting of the SICAR convened to approve the annual accounts for the period ended December 31, 2008.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one hundred and thirty-one thousand nine hundred and ninety-nine (144,999) Participating Shares and the one (1) Management Share, representing the whole share capital of one million four hundred and fifty thousand US Dollars (USD 1,450,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The meeting decides to amend Article 25 of the articles of incorporation of the Company so that, Article 25 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

**Art. 25. Financial year.** The Company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December provided that the first financial year shall commence on the date of incorporation of the Company and end on December 31, 2008.

The meeting decides to amend the transitional dispositions as follows:

«The first fiscal year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2009.»

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2008.

*Second resolution*

The meeting decides to amend Article 26 of the articles of incorporation of the Company so that the English language version of Article 26 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« **Art. 26. Annual report.** The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.»

*Third resolution*

The meeting decides that as a consequence of the first and second resolution above the mandate of PricewaterhouseCoopers as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the SICAR will expire at the annual general meeting of the SICAR convened to approve the annual accounts for the period ended December 31, 2008.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT V S.C.A. SICAR, Société en commandite par actions (S.C.A.) sous forme de Société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Frieders en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C le 3 octobre 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.674.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Farah Jeraj, legal adviser, residing in Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Lara Aherne, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 25 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre à condition que le premier exercice social débute le jour de la constitution de la Société et finisse le 31 décembre 2008.»

2) Modification de l'article 26 des statuts de la Société dans la version anglaise uniquement, par le remplacement de «fiscal year» par «financial year», comme suit:

« **Art. 26. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.»

3) Décision que le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2008.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (144.999) Actions Participatives et une (1) Action Commanditée représentant l'entière du capital d'un million quatre cent cinquante mille US dollars (USD 1.450.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société, et donc l'article 25 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre à condition que le premier exercice social débute le jour de la constitution de la Société et finisse le 31 décembre 2008.»

L'assemblée décide de modifier les dispositions transitoires comme suit:

«Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts de la Société, et donc l'article 26 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 26. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que, suite aux première et deuxième résolutions ci-dessus, le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Dépenses*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Jeraj, S. Wolter-Schieres, L. Aherne, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42936. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018677/242/141.

(080016519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Kuehne + Nagel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 103.753.

Im Jahre zweitausend und sieben, den acht und zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in CH-8834 Dorfstrasse 50, Schindellegi, hier vertreten durch Frau Sofia Da Chao Conde, wohnhaft in Differdange (L), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Schindellegi (CH), am 7. Dezember 2007.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar Folgendes zu beurkunden:

- Die Erschienene ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KUEHNE + NAGEL INVESTMENTS S.à r.l., mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter R.C.S. Luxembourg B 103.753, gegründet gemäss einer Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Gloden, Notar mit Amtssitz in Grevenmacher, vom 28. Oktober 2004, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 24 vom 11. Januar 2005 veröffentlicht. Die Satzung



der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 23. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 366 vom 22. April 2005.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf EUR 50.100,- (fünfzigtausend einhundert Euro) eingeteilt in 501 (fünfhundert und ein) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (hundert Euro), alle voll gezeichnet und ganz eingezahlt.

- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 150.300,- (hundertfünfzigtausend drei hundert Euro) um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 50.100,- (fünfzigtausend einhundert Euro) auf EUR 200.400,- (zweihunderttausend und vierhundert Euro) zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von 1.503 (eintausend fünfhundertdrei) neuen Anteilen mit einem Nennwert von EUR 100,- (hundert Euro), wobei die neuen Anteile mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Anteile versehen sind.

2. Zeichnung und vollständige Einzahlung der neuen Anteile, sowie Einzahlung einer Ausgabeprämie von EUR 179.004.955,- (hundertneunundsiebzig Millionen viertausend neunhundert fünfundfünfzig Euro), alles durch eine Sacheinlage bestehend aus sämtlichen Aktiva und Passiva («totalité du patrimoine») der Gesellschaft SOUTHERN PARADISE LIMITED, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

4. Verschiedenes.

Alsdann nahm die alleinige Gesellschafterin, welche erklärt ausführlich über diese Tagesordnung informiert zu sein und auf eine Einberufung zu verzichten, folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von EUR 150.300,- (hundertfünfzigtausend drei hundert Euro) erhöht, um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 50.100,- (fünfzigtausend einhundert Euro) auf EUR 200.400,- (zweihunderttausend und vierhundert Euro) zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von 1.503 (eintausend fünfhundertdrei) neuen Anteilen mit einem Nennwert von EUR 100,- (hundert Euro) mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Anteile.

#### *Zeichnung, Einbringung und Schätzung der Sacheinlage*

Alsdann ist erschienen die Gesellschaft SOUTHERN PARADISE LIMITED, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, hier vertreten durch Frau Sofia Da Chao Conde, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Gibraltar, am 6. Dezember 2007, welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, ebenfalls der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die 1.503 (eintausend fünfhundertdrei) neuen Anteile wurden gezeichnet durch SOUTHERN PARADISE LIMITED, vorgeannt, und wurden vollständig zu ihrem Nennwert zusammen mit einer gesamten Ausgabeprämie von EUR 179.004.955,- (hundertneunundsiebzig Millionen viertausend neunhundert fünfundfünfzig Euro) eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus sämtlichen Aktiva und Passiva («totalité du patrimoine») der Gesellschaft SOUTHERN PARADISE LIMITED, vorgeannt, im Sinne von Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971.

Die eingebrachte Sacheinlage, welche hauptsächlich aus 2 Forderungen gegen KUEHNE + NAGEL INVESTMENTS S.à r.l. besteht, wird, gemäss beigelegter Zwischenbilanz der besagten Gesellschaft vom 28. Dezember 2007 auf einen Nettowert von EUR 179.155.255,- (hundertneunundsiebzig Millionen hundertfünfundfünfzig tausend zweihundertfünfundfünfzig Euro) geschätzt.

Diese Schätzung wurde von den Geschäftsführern von KUEHNE + NAGEL INVESTMENTS S.à r.l. bestätigt und angenommen gemäss einer «Declaration» vom 20. Dezember 2007 welche nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die besagte Zwischenbilanz wird ebenfalls, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Mithin wurde die Realität der Sacheinlage erbracht.

#### *Zweiter Beschluss*

Es wird einstimmig beschlossen die sub 1 erwähnte Zeichnung der neuen Anteile sowie die sub 1 erwähnte Einzahlung durch Sacheinlage anzunehmen und die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

#### *Dritter Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf EUR 200.400,- (zweihunderttausend und vierhundert Euro) eingeteilt in 2004 (zweitausend und vier) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (hundert Euro), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.»

*Einregistrierungsgebühr und Kosten*

Da die eingebrachte Einlage aus sämtlichen Aktiva und Passiva («totalité du patrimoine») der Gesellschaft SOUTHERN PARADISE LIMITED, welche ihren Geschäfts- und Gesellschaftssitz in der Europäischen Union hat, besteht, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher eine Befreiung der Einregistrierungsgebühr vorsieht.

Die Kosten, Auslagen und Honorare jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf sieben tausend Euro (EUR 7.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008. Relation: EAC/2008/90. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008018671/219/93.

(080016352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Arsis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Euro Quick Transports S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.005.

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre Fournier, directeur de sociétés, né à Sarreguemines (France) le 7 mars 1955, demeurant à L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

Lequel comparant a déclaré être, suit à une cession de part sous seing privé du 10 mai 2007, le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EURO QUICK TRANSPORTS S.à r.l., ayant son siège social à L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 3 janvier 2006. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrit par Monsieur Alexandre Fournier, prénommé.

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société de EURO QUICK TRANSPORTS S.à r.l. en ARSIS LUX S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ARSIS LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce à L-5540 Remich, 41, rue de la Gare et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Remich.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de marchandises généralement quelconques.

Elle a en outre pour objet le conseil économique ainsi que la promotion immobilière.

Finalement la société peut exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

#### Quatrième résolution

Suite à la cession de parts sociales qui a été signé sous seing privé entre Madame Lurdes do Rosario Franco Goncalves et Monsieur Alexandre Fournier, prénommé, en date du 10 mai 2007, l'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature du gérant unique de la société qui sera le suivant:

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fournier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, LAC/2007/35794. — Reçu 12 euros.

Le receveur ff. ( signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008018679/5770/52.

(080016556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

### GDC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.638.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Maurice Elz, commerçant, né à Luxembourg, le 11 mars 1963, demeurant à L-8156 Bridel, 27B, rue Lucien Wercollier;

2.- Madame Sonja Majerus, employée privée, née à Luxembourg, le 15 mai 1965, demeurant à L-8156 Bridel, 27B, rue Lucien Wercollier;

3.- Mademoiselle Alexandra Elz, écolière, née à Luxembourg, le 16 juin 1995, demeurant à L-8156 Bridel, 27B, rue Lucien Wercollier;

4.- Mademoiselle Caroline Elz, écolière, née à Luxembourg, le 25 mai 2001, demeurant à L-8156 Bridel, 27B, rue Lucien Wercollier.

Mademoiselle Alexandra Elz et Mademoiselle Caroline Elz, en raison de leur minorité d'âge, sont ici représentées par leurs parents, les comparants prénommés sous 1.- et 2.-.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de GDC INVEST S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la promotion de toutes réalisations immobilières.

La société pourra en outre prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquies par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquies; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours,

prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (€ 1.500.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Maurice Elz, prénommé, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales . . . . .	14.997
2.- Madame Sonja Majerus, prénommée, une part sociale . . . . .	1
3.- Mademoiselle Alexandra Elz, prénommée, une part sociale . . . . .	1
4.- Mademoiselle Caroline Elz, prénommée, une part sociale . . . . .	1
Total: quinze mille parts sociales . . . . .	15.000

Les parts sociales sont libérées comme suit:

- les trois (3) parts sociales souscrites par Madame Sonja Majerus, Mademoiselle Alexandra Elz et Mademoiselle Caroline Elz ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cents euros (€ 300,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

- les quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (14.997) parts sociales souscrites par Monsieur Maurice Elz étant libérées par l'apport à la société de l'immeuble ci-après décrit:

*Description de l'immeuble*

Une maison d'habitation avec place et toutes appartenances et dépendances sise à Luxembourg, 92, avenue Gaston Diederich, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, comme suit:

numéro 617/3785, lieu-dit «avenue Gaston Diederich», place (occupée) avec bâtiment à habitation, de 1,90 ares.

*Evaluation de l'immeuble apporté*

Cet immeuble est évalué à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents euros (€ 1.499.700,-) par les comparants.

*Titre de propriété*

L'immeuble prédécrit a été attribué à Monsieur Maurice Elz, époux séparé de biens de Madame Sonja Majerus, aux termes d'un acte de partage reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, et Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 16 juin 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 27 juillet 2006, volume 2004, numéro 98.

*Clauses et conditions*

1. L'immeuble prédésigné est apporté dans son état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance du terrain ni pour les indications cadastrales.

2. De plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3. L'entrée en jouissance de l'immeuble apporté aura lieu à compter de ce jour.

Tous les impôts fonciers et autres charges pouvant le grever sont à la charge de la société à partir de ce jour.

4. Monsieur Maurice Elz déclare qu'il n'existe aucun obstacle à l'apport de l'immeuble à la présente société.

5. Monsieur Maurice Elz déclare et garantit que l'immeuble est libre de toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

6. Il déclare expressément renoncer à toute inscription d'office et à l'inscription de toute hypothèque légale.

7. A la demande expresse du notaire instrumentant, Monsieur Maurice Elz déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers, sur base de l'article 15 de la loi coordonnée sur les baux à loyer.

*Déclaration*

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que la présente constitution est faite dans le cadre d'une société familiale dans le sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, et ils déclarent que Monsieur Maurice Elz, prénommé sous 1.-, et Madame Sonja Majerus, prénommée sous 2.-, sont des époux et les parents de Mademoiselle Alexandra Elz et Mademoiselle Caroline Elz, prénommées sous 3.- et 4.-, leurs seuls enfants.

Le présent acte est fait sous le fruit des dispositions des articles 6, paragraphe 2, et 7 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant la réduction de moitié du droit d'apport.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de dix mille quatre cents euros (€ 10.400,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Maurice Elz, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

*Pouvoirs*

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Elz, S. Majerus, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/41801. - Reçu 7.500 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008018721/202/166.

(080016444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Ghost P.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.187.

A l'issue de Conseil d'Administration du 7 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social à

L-2449 Luxembourg - 26, boulevard Royal.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008019052/740/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09334. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080016625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Opusavantra Studium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.135.

*Extraits des résolutions prises lors de la décision collective des associés tenue au siège social le 18 mai 2007*

Le nouveau siège de la société est établi au 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.



Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère  
OPUSAVANTRA STUDIUM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008019053/2242/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Laika Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour LAIKA HOLDING S.A.  
EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008019071/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08913. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 11.050.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 23 octobre 2007*

En date du 23 octobre 2007, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Rémy Kremer de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2007;

- de nommer Monsieur Patrick Zurstrassen, né le 27 mai 1945 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2008.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Enrico Turchi
- Monsieur Sebastiano Bazzoni
- Monsieur Marc Bayot
- Monsieur Angelo Forloni
- Monsieur Robert Richardson
- Monsieur Silvio Asti
- Monsieur Patrick Zurstrassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008019140/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Ehblux A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008019142/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00378. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080016871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Schaefer A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 105.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008019157/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00357. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080016890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Broderinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.946.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 juin 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008019175/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Thunder Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 51.162.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 septembre 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008019176/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Sodi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 20.759.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 mai 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008019177/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Sinbelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 77.968.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 avril 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008019179/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Dolphin International Investments (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 96.111.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008019212/242/12.

(080016733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Bruphi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.269.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 avril 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008019190/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**H.C.A. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.405.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 mai 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008019196/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Vecotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9361 Brandenbourg, 7A, leweschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 80.474.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008019197/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00355. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080016839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---